

La pluridisciplinarité pour faire émerger un projet solide

En 2016, les dirigeants de la société Lefrant Rubco entrent en contact avec l'Aract Hauts-de-France. Leur projet : la conception d'un atelier de conditionnement de produits liquides. Pour répondre à une nécessité d'industrialisation d'une activité d'emballage qui se faisait jusque-là de façon artisanale, une démarche collaborative est lancée.

Au commencement de la démarche, de nombreuses problématiques sont identifiées : manutentions répétitives de charges, atelier exigu, exposition aux variations climatiques, gestion des flux sur le site...

Plusieurs groupes de travail se succèdent, mobilisant le directeur d'établissement, la responsable qualité, hygiène, sécurité, environnement (QHSE), le responsable d'équipe de conditionnement à façon, des opérateurs, le responsable de maintenance, ainsi que Nathalie Lachambre, ergonome du service de santé au travail de la Somme (ASMIS) et Vincent Lengowski, chargé de mission au sein de l'Aract. Objectif de ces échanges : définir les besoins et construire ensemble le cahier des charges du futur équipement par le biais de séquences de simulation, afin d'étudier de possibles implantations. « En discutant des futures conditions de réalisation du travail, chaque participant a fait progresser et évoluer le projet initial », précise Vincent Lengowski.

Conditions de travail améliorées

Un an plus tard, la machine est mise en route dans un atelier de 300 m² entièrement réorganisé, et les premières productions sont lancées. « On est passé d'une situation artisanale à un véritable outil industriel. Tout en modernisant le matériel, on a amélioré les conditions de travail et augmenté la capacité de production », reprend le chargé de mission. Automne 2017. Un bilan de cette démarche d'amélioration des conditions de travail peut être établi : le

pari est à 100 % réussi ! « La dynamique collective et le travail en réseau ont permis de faire émerger un projet solide », précise Vincent Lengowski. Le projet a été proposé à la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), qui en a financé une partie au motif de l'amélioration des conditions de travail. « Cela a permis à l'entreprise d'engager d'autres transformations sur son site et de monter en compétences sur la prévention des risques professionnels pour la responsable QHSE », indique Vincent Lengowski. Dans les facteurs de réussite du projet, l'on peut également noter la réintégration au cœur du processus de production d'un travailleur ayant

→ LEFRANT RUBCO

Secteur : industrie (chimie verte)

Activité : fabrication de caoutchouc (factice) biosourcé et chimie à façon

Effectif : 27 salariés

Date de création : 1898

Région : Hauts-de-France (Mulle-Villette)

des restrictions médicales avec l'appui d'Anaïs Mangon, ergonome au sein de l'Étude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail (EPAAST).

Amélie Kolk (journaliste)

@CONTACT
Vincent Lengowski
v.lengowski@anact.fr



« En discutant des futures conditions de réalisation du travail, chaque participant a fait progresser et évoluer le projet initial. »

Vincent Lengowski, chargé de mission à l'Aract Hauts-de-France

THIERRY GEISTEL, directeur de l'entreprise Lefrant Rubco

On est passé de 320 à 800 seaux par jour !

En matière d'indicateurs de réussite du projet, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les salariés sont passés d'un espace de 20 m² à celui de 300 m², où l'on maîtrise la circulation des chariots élévateurs et des flux. Les opérateurs qui soulevaient jusqu'à 11,7 t de charges par jour ne portent plus. Quant aux distances qu'ils parcouraient quotidiennement avec charge, de l'ordre de 2400 m en moyenne, eh bien celles-ci ont été abolies. Et les opérateurs, qui faisaient 3 à 400 mètres par palette avec le chariot élévateur, y compris à l'extérieur malgré les intempéries, ne parcourent plus environ que 66 mètres par palette. Enfin, l'impact sur la production est remarquable : on est passé de 10 palettes sur un poste de deux personnes, qui correspondaient à 320 seaux par jour, à 20 à 25 palettes, soit 800 seaux par jour !

